Canada Revenue Agency

T1 2023

Déclaration de revenus et de prestations

Protégé B une fois rempli

Si cette déclaration concerne une personne décédée, inscrivez ses renseignements sur cette page. Consultez le guide T4011, Déclarations de revenus de personnes décédées.

Joignez à votre déclaration papier uniquement les documents demandés à l'appui de vos déductions, demandes ou dépenses. Conservez toutes les autres pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous demanderait de les présenter plus tard.

≠.			
Etape 1 – Identific	ation et autres renseignements		8
Identification Prénom	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale (NAS)	État civil le 31 décembre 2023 : 1 Marié
Adresse postale (app	partement - numéro, rue)	Date de naissance (Année Mois Jour)	2 Conjoint de fait
СР	RR	(Affice Mois dour)	3 Ueuf
Ville	Prov./Terr. Code postal	Si cette déclaration est pour une personne décédée , inscrivez la date du décès	4 Divorcé
Adresse courriel		(Année Mois Jour)	5 Séparé 6 Célibataire
pour recevoir des avis les conditions d'utili	dresse courriel, vous vous inscrivez s par courriel de l'ARC et vous acceptez sation. Pour consulter les conditions anada.ca/arc-avis-par-courriel.	Your language of correspondation	
Renseignements s	sur votre lieu de résidence		
Votre province ou terr	itoire de résidence le 31 décembre 2023 :	Si vous êtes devenu réside	nt du
	où vous résidez actuellement, si cela sse postale ci-dessus :	Canada aux fins de l'impôt e inscrivez votre date d'entrée	en 2023, (Mois Jour)
	où votre entreprise possédait un si vous étiez travailleur indépendant	Si vous avez cessé d'être ré du Canada aux fins de l'impo 2023, inscrivez votre date de	ôt en (Mois Jour)
Renseignements s	sur votre époux ou conjoint de fait		
Son prénom	Son NAS		
Cochez cette case s'i	l était travailleur indépendant en 2023.		1 🗍
	e 23600 de sa déclaration pour demande urait inscrit s'il avait rempli une déclaration		»)
Montant de la prestati de sa déclaration	ion universelle pour la garde d'enfants (P	UGE) de la ligne 11700	
Montant du rembours	ement de la PUGE de la ligne 21300 de s	sa déclaration	
		Nilingania	
		N'inscrivez rien ici.	
N'inscrivez rien ici.	17100		

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)

Ltape 1 - Identification et adires renseignements (suite)
Elections Canada
Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-elections-canada.
A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Si oui , répondez à la question B. Si non , ne répondez pas à la question B. 1 Oui 2 Non B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'ARC à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous êtes âgé de 14 à 17 ans, du Registre des futurs électeurs? 1 Oui 2 Non
Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Vos renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, y compris la communication de listes d'électeurs produites à partir du Registre national des électeurs aux organismes électoraux provinciaux et territoriaux, aux députés, aux partis politiques enregistrés et admissibles ainsi qu'aux candidats en période électorale.
Vos renseignements figurant au Registre des futurs électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs une fois que vous aurez 18 ans et que votre admissibilité au vote sera confirmée. Les renseignements du Registre des futurs électeurs peuvent être partagés uniquement avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux autorisés à recueillir des renseignements sur les futurs électeurs. Élections Canada peut aussi les utiliser pour offrir aux jeunes des renseignements éducatifs sur le processus électoral.
La Loi sur les Indiens – Revenu exonéré
Cochez cette case si vous avez un revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens. Pour en savoir plus sur ce type de revenu, allez à canada.ca/impots-autochtones. 1
Si vous avez coché la case ci-dessus, remplissez le formulaire T90, Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens, pour que l'ARC puisse calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2023, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire T90 serviront aussi à calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2024.
Biens étrangers
Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à n'importe quel moment en 2023, dépassait 100 000 \$CAN ? 26600 1 Oui 2 Non
Si oui , remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas produit au plus tard à la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

5005-R F (23) Page 2 de 8

Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en allant à **canada.ca/ligne-xxxxx** et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à **canada.ca/ligne-10100** pour en savoir plus sur la ligne 10100.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.

En fant que resident du Ganada, vous devez declarer vos revenus de toute	33 les sources cariacien	1103 61	etrangeres.	
Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		10100	1	1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence	10105			Ī
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire	10130			
Autres revenus d'emploi	·	10400	 +	2
Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS)))	11300	+	3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))		11400	+	4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite		11500	+	5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)		11600	+	6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet	RC62)	11700	+	7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feui	llet T4E)	11900	+	8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et				
prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)	11905			
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la	feuille de travail fédérale)		-	
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)		12000	+	9
Montant des dividendes (autres que déterminés)	12010		-	
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédéra		12100	-	_ 10
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés pass		12200	-	_ 11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du f	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	12500	-	_ 12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts 12599	Nets	12600	-	_ 13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)		12700	+	_ 14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102) Total 12799	Montant imposable	12800] +	15
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (de tous les feu	illets T4RSP)	12900	+	16
Revenus imposables d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une prem (cases 22 et 26 de tous les feuillets T4FHSA)	nière propriété (CELIAPP)	12905]+	17
Revenus imposables d'un CELIAPP – autres (cases 24 et 28 de tous les fe	euillets T4FHSA)	12906	-	18
Autres revenus (précisez) :	,	13000	-	19
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretie	en, et des subventions			-
reçues par des artistes pour un projet		13010	+	20
Additionnez les lignes 1 à 20.			=	21
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002) :				
	13500	22		
	13700 +	23		
	13900 +	24		
	14100 +	25		
	14300 +	_ 26		
Additionnez les lignes 22 à 26. Revenus nets d'un travail indépendant	<u>=</u>	_ ▶	+	_ 27
Ligne 21 plus ligne 27		_	=	28
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400	29		
Prestations d'assistance sociale	14500 +	30		
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600 +	_ 31		
Additionnez les lignes 29 à 31 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).	14700 =	•	+	32
Ligne 28 plus ligne 32	Revenu total	15000		33

Étana 0 - Bayany nat			Protégé B une fois re	mpli
Étape 3 – Revenu net				
Inscrivez le montant de la ligne 33 de la page précédente.				34
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A) 20600				
Déduction pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		35	
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+	36	
Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et joignez les reçus)	20805	+	37	
Cotisations de l' employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC) 20810				
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000]+	38	
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200]+	39	
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)				
(case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	+	40	
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+	41	
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	+	42	
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037) Brute 21699 Déduction admissible	21700	+	43	
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+	44	
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102) Total	22000]+	45	
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)	22100]+	46	
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le		1.		
formulaire RC381, selon le cas)	22200	+	• 47	
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 631,00 \$)	22215	1+	•48	
Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu	22213		10	
d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 349,44 \$)	22300]+	•49	
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)	22400	 	50	
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+	51	
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	 +	52	
Autres déductions (précisez) :	23200		53	
Additionnez les lignes 35 à 53.	23300	-	> -	54
		ant rajustements	23400 =	55
Remboursement des prestations sociales :				-
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de les deux conditions suivantes s'appliquent :	travail	fédérale si une ou		
 Vous avez inscrit un montant pour d'AE et autre prestations à la ligne 11 la ligne 23400 est plus élevé que 76 875 \$; 	900 et	le montant de		
 Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versem fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé 				

5005-R F (23) Page 4 de 8

23500 -

Revenu net 23600 =

•56

57

Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500.

Ligne 55 moins ligne 56 (si négatif, inscrivez « 0 ») (Si ce montant est négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital. Consultez le formulaire T1A.)

25600 +

25700 =

67

Revenu imposable 26000 =

68

69

Étape 5 – Impôt fédéral

Additionnez les lignes 59 à 67.

Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Ligne 58 moins ligne 68 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.

	La ligne 26000 est de 53 359 \$ ou moins	plus de 5	e 26000 est 3 359 \$ mais jue 106 717 \$	plus c	ligne 26000 est le 106 717 \$ mais lus que 165 430 \$	plus o	ligne 26000 est de 165 430 \$ mais dus que 235 675 \$		igne 26000 est s de 235 675 \$	
Montant de la ligne 26000										70
Ligne 70 moins ligne 71	_ 0,00	_ 5	3 359,00		106 717,00		165 430,00		235 675,00	71
(ne peut pas être négatif)	=	=		=_		=_		=_		72
Ligne 72 multipliée par le	× 15 %	×	20,5 %	×	26 %	×	29 %	×	33 %	73
pourcentage de la ligne 73	=	=		=		=		=		74
Ligne 74 plus ligne 75	+ 0,00	+	8 003,85	+	18 942,24	+	34 207,62	+	54 578,67	75
Impôt fédéral sur le revenu imposable	=									76

Inscrivez le montant de la ligne 76 à la ligne 122 et continuez à la ligne 77.

Partie B - Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Faitie B - Credits d'illipot non reliboursables lederaux			
Montant personnel de base : Si le montant de la ligne 23600 est de 165 430 \$ ou moins , inscrivez 15 000 \$. Si le montant de la ligne 23600 est de 235 675 \$ ou plus , inscrivez 13 520 \$. Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire. (maximum 15 000 \$)	30000		77
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1958 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 8 396 \$)	30100	+	78
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	30300	+	79
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30400	+	80
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)	30425	+	81
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)	30450	+	82
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)	-		
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant 30499 × 2 499 \$ =	30500	+	83
Additionnez les lignes 77 à 83.		=	84

5005-R F (23) Page 5 de 8

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 84 de la page précédente.				85
Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulai	re RC381, selon le cas) :			
pour les revenus d'emploi (maximum 3 407,40 \$)	30800	·86		
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains	31000 +	•87		
Cotisations à l'assurance-emploi :		_		
Cotisations de l'employé (maximum 781,05 \$)	31200 +	•88		
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres				
gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	31217 +	•89		
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4) (maximum 449,54 \$)	31205 +	•90		
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :		_		
sur le revenu d'emploi (maximum 449,54 \$)	31210 +	•91		
sur le revenu d'un travail indépendant (maximum 449,54 \$)	31215 +	•92		
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)	31220 +	93		
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)	31240 +	94		
Montant canadien pour emploi :				
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 368 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.	31260 +	95		
Montant pour l'achat d'une habitation (maximum 10 000 \$)	31270 +	96		
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire				
(utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$)	31285 +	97		
	31300 +	98		
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (maximum 500 \$)	31350 +	99		
Additionnez les lignes 86 à 99.		•	+	100
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 2 000 \$)	31400	+	101
Additionnez les lignes 85, 100 et 101.			=	102
Montant pour personnes handicapées pour soi-même (si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon ,	inscrivez 9 428 \$)	2.222		
	πιοστίνος ο πέο φή	31600	+	103
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge	πισστίνος σ 420 φ)			103
(utilisez la feuille de travail fédérale)	Π30Π702 3 420 ψ)	31600		103104
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104.	ΠΙΙΙΟΠΙΚΟΣ Ο 420 Ψ)	31800	+	
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31800	+ = +	104
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (31800 31900 32300	+ = + +	104 105
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300 32400	+ = + +	104 105 106
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300	+ = + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109.	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300 32400	+ = + +	104 105 106 107 108
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300 32400	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 × 3 % =	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300 32400 32600	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans	remplissez l'annexe 11) e 2)	31800 31900 32300 32400 32600	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 × 3 % =	remplissez l'annexe 11) e 2)	31800 31900 32300 32400 32600	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 x 3 % = Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112. Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 ») Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge	remplissez l'annexe 11) e 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 1111	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 x 3 % = Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112. Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 ») Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)	remplissez l'annexe 11)	31800 31900 32300 32400 32600 1111 113 114	+ = + + +	104 105 106 107 108 109
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 x 3 % = Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112. Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 ») Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)	remplissez l'annexe 11) 2 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 1111 113 114	+ = + + + + =	104 105 106 107 108 109 110
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 x 3 % = Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112. Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 ») Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale) Ligne 114 plus ligne 115	remplissez l'annexe 11) 2 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 111 113 114 115 ▶	+ = + + + + =	104 105 106 107 108 109 110
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600	remplissez l'annexe 11) 2 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 111 113 114 115 ▶	+ = + + + + + + + + + + + + + + + + + +	104 105 106 107 108 109 110
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600	remplissez l'annexe 11) 2 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 1111 113 114 115 > 33500	+ = + + + + + + + + + + + + + + + + + +	104 105 106 107 108 109 110 116 117 118
(utilisez la feuille de travail fédérale) Additionnez les lignes 102 à 104. Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe Additionnez les lignes 105 à 109. Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans Montant de la ligne 23600 x 3 % = Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112. Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 ») Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale) Ligne 114 plus ligne 115 Ligne 110 plus ligne 116 Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables Ligne 117 multipliée par le pourcentage de la ligne 118	remplissez l'annexe 11) 2 2) 33099 112	31800 31900 32300 32400 32600 111 113 114 115 ▶ 33500 33800 34900	+ = + + + + + + + + + + + + + + + + + +	104 105 106 107 108 109 110 116 117 118 119

Page 6 de 8 5005-R F (23)

	Pro	tégé B une fois rempli
Partie C – Impôt fédéral net		g
Inscrivez le montant de la ligne 76.		122
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)	40424	
Ligne 122 plus ligne 123	40400	
Montant de la ligne 35000	125	
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale) 40425 +	•126	
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691) 40427 +	•127	
Additionnez les lignes 125 à 127.		- 128
Ligne 124 moins ligne 128 (si négatif, inscrivez « 0 ») Impôt fédéral de	e base 42900	= 129
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le formulaire T220		+ 130
Ligne 129 plus ligne 130		= 131
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)	40500	– 132
Ligne 131 moins ligne 132		= 133
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))		+ 134
Ligne 133 plus ligne 134		= 135
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières		– 136
Ligne 135 moins ligne 136 (si négatif, inscrivez « 0 ») Impôt fo	édéral 40600	= •137
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la feuille de travail fédérale) Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus) 40900 (maximum 650 \$) 41000 Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND)) 41200 + Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs Coût net des actions des fonds agréés	·138 ·139	
selon la législation		
d'une province 41300 Crédit admissible 41400 +	· 140	
Additionnez les lignes 138 à 140.	>	141
Ligne 137 moins ligne 141 (si négatif, inscrivez « 0 »)	41700	= 142
Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) (remplissez l'annexe 6)	41500	+ .143
Impôts spéciaux	41800	
Additionnez les lignes 142 à 144. Impôt fédér	ral net 42000	=145
Étape 6 – Remboursement ou solde dû Montant de la ligne 42000		146
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant et pour d'a		
gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)	42200	+ 148
Impôt provincial ou territorial	F	
(selon le formulaire T2203, s'il y a lieu)	42800	
Additionnez les lignes 146 à 149. Total à	payer 43500	- 150

5005-R F (23) Page 7 de 8

Étape 6 – Remboursement ou solde dû (suite)		Protégé B une fois rempli
Inscrivez le montant de la ligne 150 de la page précédente.		151
Impôt total retenu 43700	•152	
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec 43800 -	•153	
Ligne 152 moins ligne 153 43850 =	>	154
Abattement du Québec remboursable :		
	16,5 % = 44000 +	·155
Paiement en trop d'assurance-emploi (AE) 45000	·156	
Montant de la ligne 31210	157	
Paiement net en trop d'AE Ligne 156 moins ligne 157 (si négatif, inscrivez « 0 ») 45100 =) +	158
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la feuille de tra	, 10-00	·159
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez	,	·160
Crédit canadien pour la formation (CCF) (remplissez l'annexe	11) 45350 +	·161
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM) (remplissez l'annexe 12)	45355 +	•162
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400 +	·163
Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets	ts T5013) 45600 +	·164
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et de (remplissez le formulaire GST370)	es associés 45700 +	·165
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissib Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$) 46800		•166
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne		
(case 236 de tous les feuillets T5013) Crédit d'impôt pour la remise des produits issus de la redevan	47555 +	·167
les combustibles aux agriculteurs (remplissez le formulaire T2		·168
Crédit d'impôt pour l'amélioration de la qualité de l'air (case 238 de tous les feuillets T5013 ou de la lettre de la société d	e personnes) 47557 +	·169
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600 +	·170
	des crédits 48200 =	<u> </u>
Ligne 151 moins ligne 171 Si le montant est négatif, inscrivez-le à la ligne 48400 ci-dess Si le montant est positif, inscrivez-le à la ligne 48500 ci-desso		lde dû = 172
Remboursement 48400	Solde dû 48	500
Pour en savoir plus et pour vous inscrire au dépôt direct, allez à canada.ca/arc-depot-direct.	Pour en savoir plus sur	ectué au plus tard le 30 avril 2024 . comment faire votre paiement, ada.ca/paiements .
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et tout document joint sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.	Si cette déclaration a été re l'impôt, cochez la case app renseignements suivants :	emplie par un professionnel de ropriée et fournissez les
Signez ici	Des frais ont-ils été facturés	s? 49000 1 🗌 Oui 2 🗌 Non
Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.	Numéro de la TED (s'il y er	n a) : 48900
Numéro de téléphone :	Nom du professionnel de l'i	mpôt :
Date :	Numéro de téléphone :	
Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et et des programmes et activités connexes incluant l'administration de Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fourn pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des rense et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnel Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements	l'impôt, des prestations, la vérifica institution gouvernementale fédér ir ces renseignements pourrait en ignements personnels, les particuli une plainte auprès du Commissa s. Consultez le fichier de renseign	tion, l'observation et le recouvrement. rale, provinciale, territoriale, autochtone traîner un paiement d'intérêts ou de ers ont le droit à la protection, à l'accès ire à la protection de la vie privée du tements personnels ARC PPU 005 sur
N'inscrivez		· 48600 ·
rien ici. 48700 48800 ———————————————————————————————		